



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Décembre 2018  
CO 173 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Alain LABBEZ, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 73

Votants : 84

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, André PROST à Claude ROMANET, Laetitia DOS SANTOS à Bernard DODANE, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jacky REVERCHON, André JOURD'HUI à Danièle CARDON, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 4 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Daniel DURET, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : André VIONNET, Anne DE ZAN, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Bernard LAUBIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Valérie PAQUIEZ.

Convocation faite le : 12 décembre 2018

**Objet : Subvention EPIC 2019.**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5214-1 et suivants, et L. 2221-1 et suivants ;

VU le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10,

VU les statuts de la Communauté de Communes tels qu'approuvés par arrêté du Préfet du Jura en date du 14 septembre 2018 n° PREF/39-2019-09-14-001,

VU la délibération du conseil municipal de SALINS du 11 décembre 2018 décidant de transférer l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » à la communauté de communes,

VU les délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes du 18 décembre 2018 actant de la délibération du conseil municipal de SALINS du 11 décembre 2018 et décidant d'engager la dissolution de l'office du tourisme communautaire CŒUR DU JURA, ainsi que la modification des statuts de l'office de tourisme de SALINS transféré à la communauté de communes,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Décembre 2018  
CO 173 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Subvention EPIC 2019.**

VU les délibérations du Conseil Communautaire de la communauté de communes du 18 décembre 2018 procédant à la dissolution de l'OT EPIC Cœur du Jura, approuvant la modification des statuts de l'OT EPIC ARBOIS POLIGNY SALINS – CŒUR DU JURA et procédant à la désignation des membres du conseil d'administration de l'OT,

Le Conseil Communautaire vient d'approuver la création d'un nouvel EPIC « OFFICE DE TOURISME ARBOIS POLIGNY SALINS – CŒUR DU JURA »

Le budget prévisionnel de cet EPIC sur 12 mois pour l'année 2019 est de 465.000 €

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, il est proposé une subvention de la CCAPS pour 300.000 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE le versement d'une avance de 90.000 € sur la subvention 2019 à l'EPIC Office de tourisme Cœur du Jura dont le montant définitif fera l'objet d'une délibération spécifique à verser sur l'exercice 2019 ;

2 / AUTORISE le Président à verser l'avance de 90.000 € sur la subvention 2019 et signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président

Michel FRANCON

